



Rassemblement contre le Bacatastrophe, 16 juin, Lille

L'édito Régénération ?

Répondant le 10 juin sur Franceinfo aux questions de lycéen.e.s sur la réforme du bac, Jean-Michel Blanquer affirmait sans honte : « C'est un bac nouveau, un bac que je qualifierais de meilleur que celui de vos prédécesseurs ». Le ministre est même allé jusqu'à parler de bac « régénéré » à un élève qui lui reprochait fort justement sa gestion de la crise sanitaire, déstabilisatrice et méprisante pour les candidat.e.s comme pour les personnels. Dans notre académie, ces propos ont paru d'autant plus surréalistes qu'ils étaient tenus au moment où le rectorat se montrait incapable d'organiser le fameux bac régénéré.

Pourtant, faut-il considérer ces propos comme de simples provocations, déconnectées du réel, et voir dans les dysfonctionnements de fin d'année le simple effet désastreux de l'incompétence d'un obscur service du rectorat, ou de l'impréparation blanquérienne ?

Non. Celui qui prépare en sous-main le volet éducatif de l'actuelle majorité pour 2022 met en œuvre un projet politique : après s'être attaqué au contrôle de la légalité des opérations de carrière et de mutations par les organisations syndicales sur les carrières et les mutations (Loi Fonction publique de 2019), il veut après le Grenelle de l'Éducation mettre nos métiers sous tutelle, en les déstabilisant (bac 2021, modalités d'évaluation en collège) et plaire ainsi à l'électorat le plus réactionnaire. En allant même jusqu'à annoncer un « plan de formation sur la laïcité », qui ressemble furieusement à la « formation des enseignants à la gestion du séparatisme à l'école » préconisée par l'extrême-droite, aux portes de la région à l'heure où sont écrites ces lignes.

■ Jean-François Carémel

Politique éducative Les mauvais jours finiront...

Au terme d'une année scolaire éprouvante, impréparation, improvisation et mépris sont toujours la méthode de gestion du ministère. JM Blanquer n'a jamais pris à temps les mesures nécessaires, il porte une très lourde responsabilité dans la manière dont notre système scolaire a, à nouveau, navigué à vue depuis le mois de mars.

Revenons en arrière...

Depuis l'été 2020, le Snes-Fsu alerte sur la nécessité de recruter des enseignant.e.s supplémentaires, afin de baisser les effectifs par classe (et donc d'améliorer les conditions de travail tout en limitant les contaminations possibles), et d'assurer les remplacements. Mais le dogme de la « non fermeture à tout prix », l'obstination du ministre, ont abouti à des situations où les personnels ont eu à assumer dans l'urgence les annonces de fermeture, de réouverture, de demi jauges, d'aménagement éventuels, annoncés d'abord dans les médias. Quand ça n'était pas aux personnels de se battre pour assurer des conditions sanitaires juste correctes...

Beaucoup de fatigue et de stress se sont accumulés toute l'année. Le Snes-Fsu n'a cessé de dénoncer, d'agir au niveau local, dans les médias et dans toutes les instances.



Une fin d'année catastrophique...

Dans un contexte de situations inégalitaires entre établissements, le ministre est d'abord resté dans le déni en ce qui concerne les examens de BTS qui se sont déroulés sans aménagement, sauf l'invention à 10 jours des écrits, d'un oral de rattrapage en juillet...

Pour le bac ou le DNB, à ce stade rien ne pouvait être satisfaisant et Blanquer porte là aussi la lourde responsabilité des situations inéquitables qui se sont produites partout. Un bac catastrophique où la désorganisation fut de mise : convocations erronées en DNL, envoyées très tardivement, application cyclades en panne, longue incertitude sur les modalités du grand oral, sur la composition du jury, renvoi au local des fermetures d'établissements avec des situations très différentes, services de la DEC débordés et personnels administratifs pressurés...

Ajoutez à cette dramatique recette la dématérialisation des copies, les délais de correction raccourcis en philo, la charge de travail très lourde pour certains correcteurs, et le contrôle continu dont les effets pervers sont pleinement à l'œuvre... la potion de cette fin d'année 2021 est bien amère.

Le ministre a opportunément utilisé la crise sanitaire pour dévaloriser un peu plus les examens dont il n'a cessé de dénoncer le coût. Si certain.e.s en doutaient encore, cette fin d'année a mis en évidence les méfaits d'une politique éducative où le manque de respect pour les professionnels et pour les élèves est devenu permanent.

Le Snes-Fsu exige un plan d'urgence pour que la rentrée scolaire marque une réelle inflexion : recrutements, allègements de programmes, remise à plat des réformes en cours, locaux aménagés, effectifs réduits. L'école de la réussite pour tou.te.s est à ce prix !

■ Vincent Perlot

Collège

CLA : l'idéologie au pouvoir

La FSU a été reçue le lundi 17 mai à l'occasion de la venue de Nathalie Elimas, secrétaire d'état à l'éducation prioritaire, au collège Prévert de Caudry. Magali Laumenerch et Vincent Perlot pour le SNES et David Blothiaux pour le SNUIPP représentaient la FSU. C'est sa conseillère aux territoires et à l'égalité des chances, Nathalie Vilacèque qui a reçu la délégation en présence de Jean Yves Bessol, DaseN du Nord. Voici le compte-rendu de l'audience.

Des moyens provisoires qui font l'impasse sur les postes

Les moyens font l'objet d'une dotation spécifique, mais sont pris sur les budgets habituels, à budget constant au niveau de l'Éducation Nationale. Ils ne sont donc pas pérennisés et feront l'objet l'an prochain d'une discussion au sein de la programmation de la loi de finances : aucune garantie au-delà de l'année scolaire 2021-22, comme nous l'avons déjà relevé.

Nous avons dénoncé le fait que ces moyens ne comprennent aucune heure-poste : il s'agit uniquement d'IMP et de crédits pédagogiques ou de formation. Rappelons que dans le 1er degré quelques ETP ont été débloqués.

Logique d'établissement contre logique de réseau

Si les CLA sont présentés comme complémentaires aux actuels réseaux REP/REP+, la logique de réseau a été critiquée par nos interlocuteurs qui ont insisté sur la notion « *d'unités éducatives* ». En clair, la signature d'un CLA n'est pas un tremplin pour accéder à l'éducation prioritaire, dont la carte serait revue en 2023.

Au contraire, il s'agit pour le ministère d'expérimenter une contractualisation de moyens (limités) contre la mise en œuvre

de projets, dont la nature importe finalement très peu. Ce qui explique que des projets existants soient validés a priori, et qu'on ne sache pas expliquer comment dès lors ces projets pourraient améliorer le « *climat scolaire* » ou les apprentissages et permettre de lutter contre les difficultés scolaires.

Une expérimentation peut en cacher une autre

Le véritable enjeu, nous a-t-on dit, c'est le « *volet RH* » ... ou comment expérimenter une individualisation des carrières (sur laquelle JM Blanquer s'est exprimé lors du Grenelle de l'Éducation). Pour faire simple, il s'agit d'amener les collègues à accepter une autoévaluation qui leur ferait endosser la responsabilité des réussites et des échecs : manque d'attractivité de l'établissement, résultats des élèves. Il s'agit aussi de faire accepter l'idée que toutes et tous ne sont pas aussi engagé.e.s et que certain.e.s mériteraient d'être « *accompagné.e.s* », via des modes de rémunérations individualisés (IMP) ou encore des surbonifications dans le cadre du mouvement. Le ministre ne vient-il pas de présenter un projet visant à rendre modulable, et donc à conditionner, le 3ème volet de l'augmentation de l'indemnité REP+ ?

Il s'agit donc clairement d'expérimenter au pas de charge (2022 approche) un management par projet piloté par le chef d'établissement et relayé par une hiérarchie intermédiaire « *porteuse de projet* ». Management qui amènera les collègues « *engagé.e.s* » à rendre rapidement des comptes, puisque un premier bilan aura lieu en décembre 2021 pour voir au bout de 4 mois (!) comment s'est déroulée la mise en œuvre de ce qui avait été envisagé ...

Puis en mai-juin 2022, une deuxième phase d'évaluation est prévue sous l'égide de l'inspection générale.

À l'issue de ce moment d'échange, le désaccord est resté entier sur la question de l'individualisation des rémunérations, les inquiétudes sur la pérennité des REP également. Rien ne permet d'affirmer que les CLA vont améliorer les conditions de travail dans les classes. C'est bien une autre vision de l'éducation prioritaire qui ne soit pas centrée sur la question des ressources humaines mais sur les conditions d'apprentissage et de lutte contre la difficulté scolaire que nous portons.

■ Jean-François Carémel, Vincent Perlot, Magali Laumenerch

**Le tweet du mois**

Lycée

«Ah, désolé, ça ne va pas être possible là...»

C'est à cause de leur moyenne trop basse de première ou de terminale, ou de leurs appréciations négatives, ou de leur lettre de motivation ennuyeuse, ou de leur manque d'implication citoyenne ; ou alors, c'est la faute de l'algorithme. Ah c'est bien ça, l'algorithme, personne ne sait comment il fonctionne, donc c'est inattaquable.

C'est de leur faute, c'est comme ça. Mais les langues se délient enfin. Des enseignant.e.s du supérieur chargé.e.s de sélectionner les dossiers commencent à parler, y compris sur de grands média nationaux, et dévoilent des critères de sélection discriminants, précisément ceux souvent niés depuis un an par le gouvernement. Abandon des maths en fin de première ? Pas pu étudier l'anglais en LLCE car pas proposé dans ce lycée ? Ouah là, le lycée Ficheries, on connaît, nul. 18,4 de moyenne en terminale ? Oui, mais ça ne veut rien dire, son lycée surnote. Et puis il y a les quotas, vous savez, de l'algorithme, qui empêchent de prendre des élèves issu.e.s de la voie technologique en BTS, plus de place, 50% de bac pro imposés. Pas grave, ils iront en BUT (ex-DUT),

grâce à leur quota «voie techno», qui limite les places des élèves issu.e.s de voie générale. Ces dernier.ère.s iront en Grandes Ecoles ! Enfin, si dans le quota de boursier.ère.s, parce qu'à moins de 19 de moyenne dans le «bon» lycée, c'est pas gagné... Bon sinon il y a l'université de droit à Lille. Ou de psycho à Orléans. Ou de Biologie à Perpignan, c'est beau Perpignan. Il faut que les élèves apprennent à être mobiles, et flexibles, pour plus tard...

Voilà la réalité de Parcoursup et additionnée au manque criant de places dans le supérieur pour tou.te.s les lycéen.ne.s qui y aspirent, qui plus est après une période de pandémie qui a fait échouer nombre d'étudiant.e.s en première année à leurs examens, cela confine à la maltraitance de nos élèves. Le monde d'après pour eux.elles, c'est quand monsieur Macron ?

Le Snes-Fsu réclame un nombre de places suffisant dans le supérieur pour accueillir toutes les ambitions et pour que les enseignant.e.s n'aient plus à faire le sale boulot de tri social et d'économie pour le gouvernement.

■ Sarah Chaudesaigues

Baccalauréat et BTS 2021 : la débâcle !

Pour les cohortes de BTS, les toutes nouvelles «épreuves de rattrapage» complexifient les missions des enseignant.e.s, pour certain.e.s déjà mobilisé.e.s pour le Baccalauréat et dont l'expertise aurait tout simplement pu être sollicitée dans le cadre de l'étude approfondie des dossiers lors de délibérations. Les «explications» données dans la FAQ sont indigestes et portent à confusion, elles ouvrent la porte à une évaluation subjective en l'absence de réelles consignes et grilles nationales. Ces épreuves montrent le mépris du ministère pour les disciplines, en ne prévoyant qu'une épreuve «générale» et une épreuve «technologique» pour rattraper l'ensemble des épreuves ratées.

Sur le front du baccalauréat, c'est pire : convocations arrivées très tardivement (le week-end pour les DNL !), erronées (collègues convoqué.e.s pour

évaluer une discipline autre que la leur par exemple). Le Grand Oral est nébuleux, l'épreuve de philosophie est prise à la légère par les candidat.e.s ayant déjà décidé d'opter pour la note de contrôle continu (les profs de philosophie avaient exprimé leur colère à ce sujet dès la fin mai en AG). Les collègues de français voient leur charge de travail augmentée, et se sont vus sommé.e.s de fournir les descriptifs pour le 4 juin parfois seulement 48h avant cette date !

Quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage : serait-ce donc une tactique du MEN pour déconsidérer encore davantage les épreuves nationales du bac ?

Répliquons : continuons de défendre des épreuves terminales, nationales, et anonymes permettant un traitement égalitaire et objectif de tous.tes les candidat.e.s !

■ Sarah Chaudesaigues

Echos des établissements



Tambouille vs code de l'éducation

PRENEZ

- une dotation exsangue,
- un mode de gestion peu transparent et dilatoire,
- une confusion entre autonomie de l'établissement et autonomie du chef d'établissement,
- 3 suppressions arbitraires de supports de titulaires en février sans travail précis sur le TRMD,
- un refus d'appliquer le code de l'éducation :
 - en février, pas de vote de l'emploi de la dotation à l'ordre du jour du CA,
 - en février, le vote sur l'ordre du jour du CA permet de l'ajouter,
 - malgré le vote contre cet emploi de la dotation, pas de reconvoction du CA.
- rebelote en juin avec toujours aucune information suffisamment précise sur l'emploi de la dotation et sur les raisons des choix.

ET VOUS OBTENEZ

- 87 % de grévistes en février,
- des BMP de 18h ou plus finalement recréés pour remplacer les supports de titulaires mais des CSD de quotité inférieure ont parfois été nommés,
- au lieu d'un seul, deux professeurs dont il va falloir concilier les emplois du temps puisqu'il s'agit de postes partagés,
- des collègues très en colère,
- des élu.e.s qui, avec l'aide des collègues, donnent eux-mêmes/elles-mêmes des indicateurs pour permettre d'avoir une vue d'ensemble (nombre d'HSA, nombre d'heures en effectifs réduits, nombre d'élèves pris en charge).

Tout cela pour des raisons idéologiques et managériales :

- le mot TRMD est tabou,
- et surtout, il faut garder la main et des marges de manoeuvre.

Il est vrai que la réforme du lycée et les dotations restreintes rendent la projection difficile ; il est vrai que la persévérance des élu.e.s à vouloir dialoguer tout en réclamant la transparence et l'application du code de l'éducation a permis des avancées. Mais restent des questions : quel TRMD est remonté en février au rectorat ? Quel est l'intérêt général dans tout cela ?

Projet contre projet

Le ministre qui avait annoncé en début de mandature ne pas vouloir faire de réforme globale, a entamé de nombreux chantiers qui font bouger les lignes de nos métiers et qui dessinent un projet global et cohérent de « libéralisation » du système éducatif en France... Projet qui, à n'en pas douter, fournira le programme pour l'École du candidat Macron en 2022. Le congrès du Snes-Fsu, malgré un format réduit et contraint, en raison de la crise sanitaire, a permis d'avancer sur le contre-projet qu'il faudra lui opposer. Focus sur quelques exemples marquants.

LE MINISTÈRE TENTE DE DEMOLIR

LA RÉFORME DE LA FORMATION ET DES CONCOURS

A partir de la session 2022 les **concours** auront lieu en fin de M2. Autre nouveauté : la création d'une épreuve orale non anonyme, sans contenu disciplinaire, didactique ou pédagogique, et ressemblant fortement à un entretien d'embauche, visant à évaluer la « motivation du candidat » et sa capacité à « s'approprier les valeurs de la République, à faire connaître et partager ces valeurs ». Tout cela dans un contexte de baisse du nombre de postes offerts.

La formation professionnalisante en M2 est elle aussi dégradée, avec la réduction de la formation disciplinaire au profit d'apprentissages par la pratique : le dispositif « **étudiant contractuel alternant** » sera mis en place dès la rentrée prochaine. Il propose à des étudiant.e.s en M2 préparant le concours de faire cours en responsabilité à 1/3 temps sous contrat « **étudiant alternant** », payés 660€ net / mois et suivis par des tuteurs.trices rémunéré.e.s 600€ à l'année (voir page 6).

Enfin, après la réussite au concours, l'année de stage se fera à temps plein.

AU LYCÉE : LA REMISE EN CAUSE DU MÉTIER D'ENSEIGNANT.E

En lycée, ces changements systémiques percutent le métier d'enseignant.e : avec la généralisation du **contrôle continu**, la pression des élèves et des parents pour obtenir des bonnes notes s'est accrue, la fraude s'est intensifiée et notre expertise dans l'évaluation est facilement remise en cause. Beaucoup d'entre nous ont fait l'expérience d'interpellations parfois peu courtoises sur les ENT ou Pronote. Les moyennes ont évolué à la hausse et certains chefs d'établissement ont indiqué dans la presse réévaluer les moyennes transmises via **Parcoursup**, pour améliorer les chances de leurs élèves.

Ne voir dans ce tableau que des dérives serait passer à côté du fond : il y a encore deux ans, quand nous mettions une « note » sur les travaux des élèves c'était fondamentalement pour faire le point avec eux sur l'état de leurs apprentissages au regard des exigences de l'examen ; la note, la seule qui comptait au final, était celle attribuée à l'examen à l'issue d'un parcours entier de formation au lycée. Cette distinction entre évaluation formative et certificative a volé en éclats.

Certaines orientations sélectives (en prépa ou en BTS) prenaient déjà en compte les bulletins et c'est cette configuration que Parcoursup a choisi désormais de généraliser ; le choix de renforcer le poids du contrôle continu à l'occasion des aménagements du bac n'a fait que renforcer cette logique qui fait de nous des « prestataires de la note ».

LE SNE-SFSU CONSTRUIT

POUR UNE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PROGRESSIVE ET AMBITIEUSE

Le Snes-Fsu défend au contraire des concours ouverts à toutes et tous, avec un master comme condition de diplôme, et une hausse du nombre de postes : un plan pluriannuel à la hauteur des besoins.

Une formation de haut niveau avant le concours est indispensable, en lien avec la recherche, axée sur les savoirs disciplinaires à enseigner et comportant des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Le Snes-Fsu est favorable à la mise en place de pré-recrutements dès la licence et demande que l'année de stage se fasse à 1/3 temps sur le service du tuteur (titulaires 1ère année T1 à mi-temps, T2 déchargés de 3h).

Cela permettrait une entrée progressive et accompagnée dans la réalité du métier, pour laquelle une formation ambitieuse ancrée dans la recherche est nécessaire, ainsi qu'une formation continue de qualité.

■ Maeva Bismuth et Émilie Dooghe

POUR UN LYCÉE DÉMOCRATIQUE ET ÉMANCIPATEUR

Ces évolutions s'articulent avec une conception foncièrement néolibérale de l'École, valorisant la sélection et l'individualisation des parcours au lycée sur un modèle quasi entrepreneurial.

Le congrès du Snes-Fsu a réaffirmé les mandats d'abandon des réformes des lycées et du baccalauréat, et de Parcoursup. Il demande « le retour à des séries équilibrées et cohérentes, ainsi que la revalorisation de la voie technologique. Dans l'immédiat, il demande la suppression du grand oral et des dispositions transitoires comme le maintien d'un troisième enseignement de spécialité en Terminale, la suppression des épreuves communes et le report des épreuves de spécialités de Terminale en juin ». Pour les examens, il demande des « diplômes validés par des épreuves nationales terminales et anonymes, en particulier le DNB et le baccalauréat, garantissant une égalité de l'ensemble des élèves devant le diplôme ».

Bien d'autres pistes ont été débattues sur les mathématiques ou les séries technologiques et seront à l'ordre du jour du congrès exceptionnel de 2022. Fondamentalement, le Snes-Fsu a rappelé son attachement à un lycée au service « d'une éducation publique émancipatrice, laïque et permettant de développer une culture commune et l'esprit critique de la jeunesse ». Certes, il n'est pas facile de se faire entendre de l'opinion publique séduite parfois par les sirènes de l'individualisme libéral ni des formations politiques qui postulent au pouvoir. Raison de plus pour populariser largement nos revendications, celle d'un Plan d'urgence pour l'éducation par exemple, car la crise COVID a aussi montré que d'autres choix de société sont plus que jamais nécessaires.

■ Olivier Mathieu

LE MINISTÈRE TENTE DE DEMOLIR

Déconstruire le collectif de travail pour piloter les équipes

Parmi les 12 engagements dévoilés à l'issue du « Grenelle de l'Éducation », le 8^{ème} peut paraître a priori séduisant : il est question de « donner plus d'autonomie aux équipes pour développer leur projet », considérant que la réussite des élèves suppose « un collectif pédagogique uni » autour du projet d'établissement. Trait caractéristique du ministère Blanquer, la communication la plus consensuelle sert à masquer les orientations les plus menaçantes pour nos métiers : inspirées des principes du *New Public Management*, elles visent à réformer les services publics en y important les modes de gestion du privé.

Ainsi, il est question d'identifier les collègues susceptibles de cumuler des missions « mixtes », à la fois d'enseignement et d'inspection... Une refonte du statut de 2014 en ce sens inscrivait dans le marbre l'existence d'une hiérarchie intermédiaire et mettrait à mal l'unité de la profession. L'objectif final de Blanquer étant de rendre floue la limite entre logique pédagogique et logique administrative, et de confier au chef d'établissement à la fois la légitimité pédagogique qui lui manque pour peser sur les pratiques (l'évaluation des élèves par exemple), et des « personnels relais » sur lesquels il pourrait s'appuyer.

La recherche de « leaders porteurs de projets » à mi-chemin entre direction et enseignant.e.s, est également à l'œuvre dans l'expérimentation des Contrats Locaux d'Accompagnement lancée en même temps que le « Grenelle » : il s'agit d'identifier et « d'accompagner » des « porteurs de projets » dans les établissements à la limite de l'Éducation Prioritaire, de les rémunérer en IMP, et non de dégager du temps... car cela coûterait des postes ! Différenciation indemnitaire, valorisation de certain.e.s collègues qui seraient plus engagé.e.s que d'autres dans la réussite des élèves, traduite en objectifs et critères de performance... Le travail en équipe n'est qu'un prétexte : l'ambition, à terme, est au contraire de saper la cohésion des équipes et de procéder à une refonte des carrières qui donnerait un pouvoir décisif à la hiérarchie locale en matière d'avancement et de promotion.

Annoncée mi-juin, la mise en place d'une part variable - par établissement - de la prime REP+ va aussi dans le sens du Grenelle : elle sera source de concurrence entre les établissements d'un même réseau, et source de tensions à l'interne sur le taux de la prime attribuée.

« Leadership », concurrence, mais aussi prescriptions et reddition de comptes : le travail en équipes hiérarchisées doit s'inscrire dans une « culture de l'évaluation » que le contrat d'objectifs n'a pas réussi à imposer de l'aveu même du rectorat : l'autoévaluation des établissements, sous un vernis participatif, doit permettre au chef d'établissement de piloter enfin le travail de chacun.e... en s'appuyant sur un consentement collectif contractualisé.

LE SNES-FSU CONSTRUIT

Le travail en équipe comme partage

Pour le Snés-Fsu, le travail entre pairs consiste dans le partage de pratiques professionnelles et s'oppose au pilotage vertical des pratiques pour les contraindre. Il suppose que les personnels soient reconnus chacun dans leur expertise, qu'ils puissent définir et adapter une partie de leurs objectifs, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets (méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies). Cette autonomie professionnelle, reconnue dans le cadre de la « liberté pédagogique » en ce qui concerne les enseignant.e.s, constitue un élément essentiel de défense de la neutralité dans l'exercice des missions de service public et de résistance aux pressions managériales. La reconnaissance de cette autonomie individuelle, dans le respect d'un cadre national, prémunit de toute instrumentalisation du travail en équipe dans une optique managériale.

Pour le Snés-Fsu, le travail en équipe peut prendre la forme d'un temps de concertation sur le temps de travail, ce qui nécessite des moyens, c'est-à-dire des dotations en personnels. Dans ce cadre, le collectif et la coopération permettent d'enrichir les pratiques, et peuvent contribuer à aider les collègues à anticiper les difficultés des élèves et à prévenir les malentendus socio-cognitifs.

Ces temps de concertation dédiés doivent pouvoir s'organiser à l'initiative des équipes et dans le cadre des obligations de service. La réduction des maxima de service, comme reconnaissance de la charge de travail, sous forme de pondération sans aucune contrepartie, doit être préservée et même étendue aussi bien pour les personnels en collège que pour ceux en lycée.

Le travail en équipe doit être reconnu dans sa dimension disciplinaire, interdisciplinaire mais aussi pluri-professionnelle (enseignant.e.s, CPE, CO-Psy, AED, AESH, infirmier.e.s et assistant.e.s de service social...). Cette collaboration nécessite connaissance et respect des missions et attributions de chacun.e permettant de renforcer et de recréer parfois des équipes pluri professionnelles étoffées dans les établissements.

■ Jean-François Carémel



Retraites**La crise est payée, vive la crise !**

Pas de réforme systémique, la « retraite par points » ne pourra « être reprise en l'état » a avoué E. Macron le 3 juin. Mais se profile la menace d'une réforme paramétrique du système actuel, une « nécessité » dans « notre stratégie de désendettement [...] pour maîtriser la dépense publique » selon B. Le Maire, l'obsédé de la dette.

Concernant la dette sociale (déficits cumulés des organismes de sécurité sociale), la situation est actée depuis un an ! La loi du 7 août 2020 en autorise une reprise par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), à hauteur de 136 milliards d'euros, dont 92 milliards au titre des déficits 2020-2023.

Qui va payer ? Le remboursement est assuré par la CRDS, prélèvement obligatoire au taux de 0,5% (sur les salaires, traitements et pensions pour 90% des recettes). Avant ce transfert, TOUTE la dette sociale devait être remboursée en 2024, ce sera désormais en 2033, **quoiqu'il en coûte aux actifs, actives et aux retraité.e.s.**

Le rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) vient de sortir et la situation est on ne peut plus claire. Indépendamment des soldes, qui varient selon les indicateurs retenus, la trajectoire de financement du système indique que, dans tous les scénarios envisagés, la part des dépenses de retraites dans le PIB (14,7% pour 2020) reviendrait dès 2021 à 13,7% jusque 2030, puis baisserait jusque 2070 pour s'établir entre 11,3 et 13% du PIB.

À législation constante, les dépenses sont donc « maîtrisées », n'en déplaise à certains !

Et avant ? Les déficits, tout relatifs, 0,4% des 470 milliards de prestations pour 2019 par exemple, proviennent de choix politiques de baisser ou de supprimer les cotisations sociales patronales, au prétexte de « compétitivité », « coût du travail », « politique de l'emploi », sans pour autant affecter de recettes fiscales équivalentes aux organismes de sécurité sociale : c'est encore, pour 2021, 4 milliards d'exonéra-

tions de cotisations prévues sans recette fiscale correspondante. Résultat : des déficits, artificiellement créés et qui s'accumulent, justifiant ainsi leur transfert à la CADES. Pour le plus grand bonheur des banques prêteuses, à qui nous remboursions la dette, via la CRDS, avec en prime 2 milliards d'intérêts par an.

Répétons-le : il n'y a pas de problème de financement des retraites.

Toute réforme à venir, au prétexte de résorber le déficit du système de retraite, prétendument insoutenable, ne serait qu'une nouvelle attaque cynique contre les droits sociaux, de la part de ceux qui n'ont rien retenu de la crise de 2008.

■ Eric Duflos

Grenelle de l'Éducation **Quand la montagne accouche d'une souris**

L'artillerie lourde a été sortie ! Plusieurs mois d'ateliers surmédiatisés par des points d'étape et des vidéos, des centaines de propositions et de participant.e.s (mais pas ou peu de personnels de l'Éducation Nationale...), pour un acte final le 26 mai : une conférence présentant 12 engagements et un bilan bien superficiel. La revalorisation salariale issue du « Grenelle » n'a d'historique que le nom. Ce ne sont pas 700 ni même 400 millions comme promis, mais finalement seulement 245 millions dont il sera question. Pas de dégel ni d'augmentation du point d'indice, et pas davantage d'engagement concernant un plan pluriannuel de revalorisation. Or rappelons qu'un.e enseignant.e français.e a un salaire inférieur de 7% en début de carrière et de 20% après 15 ans de carrière à la moyenne des pays de l'OCDE. La fameuse prime d'attractivité décidée l'an dernier pour les débuts de carrière exclut de fait 2/3 des personnels.

En revanche, les conceptions libérales de Jean-Michel Blanquer sont bien sous jacentes à travers la volonté « d'autonomie », le recours devenu monnaie courante aux heures supplémentaires, ou encore l'instauration de hiérarchies intermédiaires dans les établissements. Encore et toujours dans le même but : renforcer le néo-management et faire des économies, être un outil pour la communication politique à quelques mois de tirer le bilan du quinquennat.

■ Fiona Verhaeghe

Le saviez-vous ?**Les contractuel.le.s alternant.e.s**

Dans le cadre de la réforme de la formation et des concours, le ministère impose à marche forcée la mise en œuvre du dispositif « *contractuel.le.s alternant.e.s* » proposant aux étudiants préparant les concours d'entrée au métiers de l'enseignement et CPE (inscrits en master MEEF, métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, au sein des INSPE) de devenir « *alternant* » et d'articuler une année de master 2 bien chargée par la préparation aux concours et la rédaction d'un mémoire, - et une affectation en qualité de non titulaire à tiers temps censée les « *aider* » dans la préparation de l'épreuve professionnelle de leur concours. Le tout payé 660€ nets par mois, avec un tuteur indemnisé 600€ nets pour l'anne scolaire. Une main d'oeuvre précaire, pressurée, et bon marché, donc...

Des conséquences pour la mobilité des personnels

A Lille, le rectorat prévoit à la rentrée l'affectation de 494 alternant.e.s, dont 24 CPE. La mise en œuvre de ce dispositif s'est traduite par le choix de bloquer de nombreux postes à temps plein, modalité lourdement dénoncée par le SNES et la FSU qui n'ont obtenu que le déblocage des supports prévus pour les professeurs documentalistes et les CPE. Ces blocages vont léser les participants aux mutations, dans un contexte où la mobilité est déjà lourdement dégradée par les 194 suppressions d'emploi pour la rentrée scolaire, qui s'ajoutent aux nombreuses suppressions subies les années précédentes.

Des conséquences sur l'organisation des établissements

Les TRMD ont été établis sans prendre en compte l'affectation des alternants. Ainsi, pour certaines disciplines, un service de 6h ne collera pas avec les TRMD arrêtés au mois de mars sauf à partager une classe. Les établissements ont commencé à élaborer leurs répartitions début juin sans savoir s'ils accueilleront des alternants, et sans savoir qui viendra compléter le service de celui-ci (probablement un non titulaire affecté de fait sur un temps partiel imposé...).

Des conséquences sur les conditions d'apprentissages des élèves

Les alternants seront dans les établissements 6 heures par semaine sur deux jours. En fonction des disciplines et des grilles horaires... Tout.e enseignant.e s'interrogera sur la pertinence pédagogique pour les élèves d'une part, et sur les difficultés que vont rencontrer les alternants d'autres part...

Le Snés-Fsu exige l'affectation des étudiant.e.s alternants en surnombre (comme les textes en prévoient la possibilité), et sur le service de leur tuteur. Il continue d'exiger la mise en place d'un réel pré-recrutement, par l'allocation d'aides financières pour les étudiant.e.s destiné.e.s aux métiers de l'éducation, la mise en œuvre d'une réforme de la formation ambitieuse et une entrée progressive dans le métier.

■ Maeva Bismuth

Carrières

Quand l'opacité et l'arbitraire remplacent le paritarisme et la transparence !

La loi de « transformation de la fonction publique » a réduit les droits des personnels en supprimant le paritarisme. Ainsi, depuis le 1er janvier 2021, les commissaires paritaires, représentant.e.s élu.e.s par les personnels, ne peuvent plus contrôler les tableaux d'avancement de l'administration. Il n'aura pas fallu longtemps à celle-ci pour commencer à s'affranchir des règles établies grâce au paritarisme. La toute dernière CAPA d'avancement d'échelon et la CAPA « recours RDVC » en sont de parfaites illustrations (voir compte-rendus sur le site académique) avec des promotions retirées ou des recours refusés selon des choix arbitraires de l'administration. Ce sont des signes très inquiétants pour les prochaines promotions dont les représentant.e.s des personnels seront tota-

lement écarté.e.s et cela confirme nos craintes maintes fois exprimées lors des actions contre la loi FP.

Le PPCR n'est pas parfait mais il a permis d'engranger des acquis pour tous les personnels comme l'accès à la hors-classe pour toutes et tous. Il a aussi permis de réduire considérablement la place de l'arbitraire dans les promotions et donc, de diminuer les pressions de certains « managers locaux » ou « passe-droits » que pouvaient promettre certains membres de l'administration. Ce n'est donc pas le PPCR qui est ou sera responsable des dérives dans les opérations d'avancement de carrière mais ce gouvernement qui, en supprimant les CAPA met en place sa vision des carrières avec des salaires a minima et des promotions « au mérite » décidées localement et dans l'opacité.

Un « mérite » qui n'est qu'un écran de fumée utilisé par Jean-Michel Blanquer pour masquer des salaires insuffisants et mettre les collègues en concurrence. Bref, ce gouvernement veut simplement « flinguer » le PPCR en le remplaçant par de l'arbitraire et de l'individualisme au détriment de toutes et tous !

Le Snés-Fsu, avec ses représentant.e.s et militant.e.s, reste engagé auprès des collègues pour les informer, les conseiller et faire respecter leurs droits. Renforcer notre outil de défense collective est une priorité, c'est ensemble, en se syndiquant et en participant aux mobilisations futures que nous pourrions faire avancer nos revendications et obtenir, entre autres, le retour du paritarisme pour les opérations de mobilité et de carrière.

■ Willy Leroux

Vie scolaire

Les AED ne sont pas des pions !

Si la crise sanitaire a bien mis en lumière les problématiques relevant des conditions de travail, du manque d'effectifs et des salaires des enseignant.e.s, CPE, AESH et PsyEN, pour une fois les AED n'ont pas fait exception !

Indispensables au bon fonctionnement des établissements, placé.e.s en première ligne tout au long de la crise pour veiller à l'application du protocole sanitaire, mis.e.s à rude épreuve pour faire respecter leurs droits et leurs obligations de service, ils.elles font pourtant partie des 69% des personnels oubliés par les pseudos revalorisations et les politiques du gouvernement. Ces difficultés se sont traduites par plusieurs journées d'actions spécifiques, lors desquelles la mobilisation fut exceptionnelle.

La section académique a, par ailleurs, été sollicitée par des AED tout au long de l'année, sur des questions de conditions de travail, de respect du temps de travail et des missions, de pressions managériales, de droits et obligations des personnels lors de la fermeture des établissements, et surtout d'inquiétude face à l'absence de perspective à l'issue des 6 années de contrat dans un contexte socialement et économiquement dégradé !

Le Snés-Fsu a, comme toujours, soutenu la catégorie et exigé de réelles mesures visant à améliorer les conditions de travail et la rémunération des AED.

■ Maeva Bismuth

Post pandémie

Unissons-nous !

Au moment où la pandémie semble s'infléchir, des questions essentielles reviennent avec un nouvel éclairage.

Ce que nous vivons met notamment en évidence la nécessité de la levée des brevets sur les vaccins (en particulier contre la COVID). Plus de 100 pays la demandent depuis plus de 8 mois ; Macron s'y est opposé à plusieurs reprises. Gageons que la prise de position récente de Joe Biden aide à mettre en place une politique de coopération entre pays riches et pays pauvres.

Ce que nous vivons est un révélateur de la politique libérale menée depuis des années contre le système de santé en France et dans le monde. Il est insupportable que la santé dépende des choix financiers de quelques grandes entreprises. Pour maîtriser la recherche, la production et la diffusion des médicaments essentiels, la reprise en main par l'État de leur production et de leur distribution s'impose. Nous revendiquons la création d'un pôle public du médicament (qui doit permettre démocratie et transparence en associant décideur.euse.s, patient.e.s et soignant.e.s). Il devra se doter d'outils que le gouvernement actuel refuse d'utiliser : le recours à la licence d'office, l'utilisation des pharmacies centrales des armées et de l'assistance publique, la réquisition des laboratoires privés. Les médicaments ne sont pas des marchandises comme les autres et doivent devenir un bien commun de l'humanité.

Notre fédération agit pour que la recherche publique ait les moyens suffisants pour mettre au point les vaccins et ainsi faire échec à la pénurie, à la marchandisation et aux inégalités qu'elle engendre à travers le monde. Dans ce cadre, retraité.e.s, actifs et actives doivent

Vous souhaitez faire un recours pour votre mutation, FAITES APPEL AU SNES-FSU !

impulser débats, conférences, actions... notamment en préparation des congrès FSU et SNES de 2022. Dans l'immédiat, il faut continuer à faire signer la pétition citoyenne « pas de profit sur la pandémie » (<https://fsu.fr/campagne-vaccins-pas-de-profits-sur-la-pandemie/>). Le congrès de Paris a rappelé avec force notre attachement à un syndicalisme de transformation sociale. Ces luttes actuelles sont donc pleinement les nôtres.

■ Agnes Huret



« Que fait le Snés-Fsu ? »

Groupe de travail examens

Le rectorat a réuni en janvier et en mai un Groupe de Travail (GT) dédié aux examens, qui a été l'occasion pour le Snés-Fsu de pointer les nombreux détails organisationnels (notamment le Grand Oral) sur lesquels l'administration risquait d'achopper.

Fin mai-début juin, poursuivant ce travail, le Snés-Fsu a envoyé deux courriers, au DEC et à Mme le Recteur, pour alerter sur les dysfonctionnements qui se profilaient ; la FSU a profité d'un CHS-CT le jeudi 03 juin pour interpeller l'administration sur les risques psycho-sociaux engendrés par cette fin d'année chaotique : retards dans les convocations, dématérialisation des copies, instabilité permanente du cadre réglementaire, perte de sens du métier.

Ces dysfonctionnements relèvent, on le sait, des choix délibérés du ministère mais le travail engagé par le Snés-Fsu permet de mettre l'administration face à ses responsabilités et d'empêcher le dérèglement complet dont rêverait sûrement le ministre.

■ Olivier Mathieu

AESH en grève : un vrai statut pour un vrai métier !

Le jeudi 03 juin 2021, les AESH se sont mobilisés.e.s à Calais et Lille, pour dire : « **Stop au mépris** » ! Nous voulons une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, un statut dans la fonction publique, des recrutements suffisants... Cette journée de grève a été une réussite ! Les AESH sont pleinement intégrés.e.s aux équipes, il est donc normal de voir dans les rues des enseignant.e.s, des CPE, se mobiliser aux côtés des accompagnant.e.s pour défendre l'inclusion scolaire, et faire en sorte qu'ils/elles puissent vivre de leur travail. Les Aesh rassemblent, ils ne divisent pas ! Leurs revendications sont justes, ils/elles se battent pour le bien des élèves, pour une inclusion efficace. Leur engagement professionnel fut maintes fois souligné et cela mérite d'être reconnu à présent

avec un statut et un meilleur salaire ! Suite à la manifestation, 4 collègues ont été reçus.e.s en audience au rectorat, mais le dialogue ne suffit plus, aujourd'hui les AESH attendent bien plus que de jolis discours... Seule une action du ministre pourra sortir les AESH de la précarité et le Snes-Fsu les accompagnera dans leur combat ! Retrouvez toutes les infos sur le groupe FB AESH : <https://www.facebook.com/groups/310695757122929/>

■ **Kévin Plouviez**, Aesh syndiqué et engagé avec le Snes-Fsu



Alexandre Duriez, collègue Jules Verne, Maubeuge

Mon 1^{er} congrès académique

Cela fait 5 ans que je suis prof d'anglais au collège Jules Verne de Maubeuge, et au Snes ! Je m'investis beaucoup dans l'établissement, et j'avais envie de m'engager encore plus. Au Congrès, on est au cœur de l'action, de la lutte, je voulais amener mon grain de sel et surtout apprendre. J'ai trouvé ce que je cherchais, une vision plus éclairée de notre métier : on n'est plus des simples exécutants, on réfléchit beaucoup plus.

Des militant.e.s s'en vont, de nouveaux et nouvelles arrivent !

Frédérique Rolet : S1, S3, S4

Pour nous tous et toutes, dans l'académie, la secrétaire générale du Snes-Fsu, c'est Frédérique, la S1 (secrétaire de section) du collège Lavoisier de Lambersart. Frédérique a aussi été la S3 (secrétaire académique) de la section académique... avant de devenir S4, secrétaire générale nationale du Snes-Fsu. Non pas qu'elle affectionne le cumul des mandats mais c'est finalement ainsi qu'elle incarne la structure du Snes-Fsu qu'elle illustre ainsi : le terrain (S1) est en lien direct avec le S3 et le S4 c'est sans doute ce qui explique la vitalité du Snes-Fsu, toujours être en phase avec les collègues.

Le nom de Frédérique avec son engagement au service du syndicat et de notre conception d'une éducation émancipatrice s'imprimera dans nos têtes, plus durablement que celui des ministres qu'elle a vu passer et que, pour la plupart d'entre eux, nous tâcherons d'oublier. Frédérique, ta tenacité, ton brillant esprit de synthèse sont aussi impressionnants... que ta simplicité : les sommets ne t'ont pas fait oublier le plaisir de te battre avec tes collègues, le plaisir d'enseigner, la camaraderie et la solidarité syndicales. Toutes les tâches syndicales ont pour toi la même valeur : négocier au ministère, manifester, être commissaire paritaire... et bientôt à la retraite, tout de même venir tenir une permanence. Chapeau !

■ **Odile Deverne**



François Mey : mobilisé et très investi

François Mey, membre de la CA académique du Snes-Fsu et trésorier de la section syndicale du collège Maxime Deyts à Bailleul, a obtenu sa mutation pour l'académie de Rouen. Mobilisé et très investi dans les actions locales et académiques, François animait activement la section syndicale du collège depuis plusieurs années aux côtés d'Élisabeth Dufour. Ensemble, ils n'ont eu de cesse de défendre nos métiers et conditions de travail comme cet automne où ils ont mobilisé les personnels du collège afin d'obtenir une meilleure protection sanitaire et, en particulier, le passage en 1/2 classes. La section académique du Snes-Fsu remercie chaleureusement François pour son investissement syndical et lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle vie en Normandie.

■ **Willu Leroux**



Christine Focquenoy : défenseuse d'une conception éducative du métier de CPE

Christine Focquenoy, CPE au lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq a décidé de faire valoir ses droits à la retraite mais le secteur CPE espère garder encore longtemps des liens avec Christine. Animatrice de bassin pendant de longues années, formatrice tout au long de sa carrière, commissaire paritaire CPE et investie au secteur CPE du Snes-Fsu académique et national, Christine laissera une trace bien au-delà de l'académie car forte de sa pratique et de son amour du métier, elle a instruit la connaissance du métier de CPE via sa thèse et ses travaux de recherche. Défenseuse de la conception éducative du métier dans ses écrits, son quotidien, elle a conseillé et soutenu de nombreux collègues et a contribué à la valorisation du métier. Nous lui souhaitons le meilleur.

■ **Ludivine Debacq**



Sylvain Petit : notre camarade part à la retraite

Sylvain travaille et milite sur Calais. Secrétaire de section du collège J. Jaurès et co-responsable du bassin de Calais, Sylvain a toujours milité pour défendre les intérêts des collègues, du service public d'éducation et de la fonction publique. Il est de toutes les grèves et manifs : contre les suppressions de postes et les réformes, dans les grèves interpro et les mobilisations de solidarité avec les réfugiés.e.s. Il a toujours porté les valeurs démocratiques et combatives du Snes et de la FSU et transmis une mémoire militante précieuse tant sur les mobilisations que sur la vie de notre syndicat et de notre fédération. Il a commencé dans la FEN et a vécu en direct l'exclusion du Snes. Il avait toujours de petites anecdotes à nous raconter lors de nos longs trajets pour les congrès académiques.

Nous te remercions pour ton engagement au quotidien et nous te souhaitons une bonne et heureuse retraite pleine de bonnes randonnées. On se croiera sûrement aux prochaines manifs !

■ **Olivier Carraud**



Gilles Surplie : pugnace S1 et représentant FSU au Ceser

Les syndiqué.e.s du Douaisis le connaissent bien : professeur de SES, pugnace S1 du Lycée Châtelet, toujours aux côtés des personnels du bassin lors d'innombrables tournées d'établissements, engagé de près dans toutes les mobilisations

locales, Gilles - au - delà de son ancrage douaisien - est aussi depuis la création du Ceser, le représentant FSU dans cette instance régionale, du Nord-Pas-de-Calais aux Hauts-de-France, où il a toujours su porter, dans un contexte difficile, nos mandats progressistes et émancipateurs. Pour les militant.e.s SNES et FSU, c'est aussi sa participation marquante

aux congrès, académiques ou nationaux, la précision et la finesse de ses interventions de même que son humour pince-sans-rire que nous avons tous en tête. Gilles fait valoir ses droits à la retraite : juste au bon moment ! Que cette retraite te soit douce et heureuse, Gilles !

■ **Catherine Piecuch**